L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 12 MARS 1862. C. P. WESSON, F. LAURENT, [illegible] — [illegible]-Propriétaires.

[illegible] MATIN, 12 MARS.

[illegible]

[illegible] en France.

[illegible]

Par le Télégraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

(DEPECHES DE L'APRES-MIDI.)

Nouvelles importantes de Richmond.—Une grande victoire navale.—Perte du Cumberland.—Capture du Congress et de son équipage.—Le Merrimac a attaqué la batterie de Sewall's Point.—Il est attaqué avec énergie par les steamers Jamestown et Patrick Henry.—La frégate St-Lawrence vient à son secours.—Le St-Lawrence et le Minnesota échoués.—La perte de l'ennemi est de 600 à 1200 hommes.—La perte des confédérés est de 9 tués et 12 blessés.—Prise de trois goëlettes yankees.—L'Ericsson attaque le Virginia.—Le Virginia échoué sous le feu de l'ennemi.—Il se remet à flot et court sur l'Ericsson.—Toutes les batteries de Newport News ont été démolies.

Richmond, 10 mars.—Le *Day Book* de Norfolk dit ce matin que le Virginia a coulé bas le Cumberland après un quart d'heure de combat. Il s'est avancé à portée du but en blanc et a fait feu de ses canons d'avant. Plusieurs coups ont porté avec le boiler, et le Cumberland, chancelant et désemparé, a sombré. Les officiers et les hommes d'équipage ont fui dans des chaloupes, mais nombre ont été pris par les Confédérés et nombre se sont noyés.

Le Congress, attaqué ensuite, a résisté bravement; mais forcé de s'échouer il a arboré le pavillon blanc. Son équipage a été emmené par les canonnières confédérées.

Pendant que nous étions occupés à secourir les hommes du Congress les yankees ont fait feu sur nous avec des carabines Minié.

Un de nos boulets a démonté deux canons, tué seize hommes et mis le Congrès en pièces.

Pendant que le Virginia était engagé avec les batteries de Newport New, le Minnesota est survenu et a attaqué les batteries de Sewall's Point. Ce dernier s'est échoué. Attaqué alors par les steamers Yorktown et Patrick Henry, il a éprouvé beaucoup d'avaries.

La Frégate fédérale St-Lawrence, qui était venue au secours du Minnesota, s'est échouée également.

Le Congress a été brûlé par nos vaisseaux samedi soir. A minuit le magasin a sauté.

Des remorqueurs fédéraux venus au secours du Saint-Lawrence et du Minnesota n'ont pu les dégager de la barre.

La perte de l'ennemi en tués et blessés est très grande. Notre perte totale est de neuf tués et de douze blessés. Vingt trois prisonniers ont été amenés à Norfolk dans la soirée de samedi. Le Virginia a eu deux hommes tués et cinq blessés.

Une petite goëlette yankee a été prise et envoyée à Norfolk. Deux autres ont été prises aussi. L'Ericson s'est mesuré avec le Virginia à la distance de trente ou quarante pas. Le Virginia s'étant échoué, l'Ericson en a tiré parti et lui a envoyé maints boulets, dont pas un n'a pu lui causer d'avaries.

Après s'être remis à flot le *Virginia* s'est jeté, la tête première, contre l'*Ericson* qui a pris le large.

Beaucoup de canonnières ennemies, démantelées, ont coulé bas. Le *Minesota* est criblé de boulets et le *St Lawrence* démantelé.

La perte de l'ennemi, dans ces deux journées, est estimée de six cents à douze cents hommes. Cent hommes seulement se sont échappés du Cumberland qui possédait un équipage de 500.

Toutes les batteries de Newport News, moins une, ont été démolies.

Congressionnel.

Richmond, 10 mars.—Le Congrès a passé la séance aujourd'hui à discuter les opérations du général Sidney Johnston, dans le Tennessee. Un long et vif débat s'est élevé, dans le courant duquel M. Atkins a dit que presque tous les membres de la législature du Tennessee, avait signé une pétition pour faire éloigner Johnston du département du Tennessee.

La pétition a été renvoyée au président.

DEPECHES DE NUIT.

De Memphis.

Fort Smith, 9 mars.—Nos troupes sous Van Dorn et Price ont attaqué l'ennemi à Pea Ridge, comté de Benton, dans l'Arkansas, près de la ligne du Missouri. Le combat a duré trois jours, le 5, le 6 et le 7. Nous avons perdu beaucoup d'hommes, entr'autres les généraux McCulloch et McIntosh qui ont été tués le 7. Le général Slack a été mortellement blessé. Price a été blessé au bras. Le colonel McRae a été tué. Nos forces sont sur les derrières des Fédéraux, se chassant vers le Sud avec grand espoir de succès. Nous attendons des nouvelles d'un moment à l'autre.

Les corps de McCulloch et de McIntosh ont été apportés ici pour être enterrés.

CONGRESSIONNEL.

Richmond, 11.—Le Président a adressé au Congrès un message où il dit qu'il a suspendu Pillow et Floyd de leurs commandements jusqu'à ce qu'ils aient donné un compte plus satisfaisant de leur conduite à Donelson. Le Président est mécontent de leurs rapports.

Les rapports officiels de l'engagement dans la rade d'Hampton ont été reçus. Il disent que notre escadre combinée n'avait pas plus de 21 canons. Le Cumberland portait 24 canons, le Congress 50, le St-Lawrence 50, et le Minnesota et le Roanoke chacun 40, sans compter les batteries de Newport News et plusieurs petites steamers armés de canons rayés. L'engagement a duré trois heures.

Le pavillon du Congrès et l'épée de son commandant sont au département de la marine. Les canonniers des Confédérés sont comme suit.

Buchanan blessé à la cuisse par une balle Minié, ces aspirants: le lieutenant Minor, au côté gauche, non dangereusement; deux hommes tués, cinq hommes blessés.

Le Congrès a voté des remerciements au capitaine Buchanan, aux officiers et aux hommes de la Virginia et aux autres navires confédérés, pour la bravoure sans pareille qu'ils ont montrée dans l'engagement d'Hampton Roads.

La Chambre a passé une résolution conseillant aux planteurs de ne pas cultiver le coton ni le tabac cette année, mais de faire des provisions et d'élever des porcs et des bestiaux.

Le Sénat a passé un bill pour organiser la cour suprême de la Confédération.

De Norfolk.

AUTRES DETAILS.

Norfolk, 11 mars.—Le Minnesota s'est rendu à la forteresse Monroe, samedi, dans un grand état de détresse. Tous les canons des fortifications de Newport News, moins un, ont été démontés par le Virginia et les autres navires confédérés. La garnison a évacué.

Le lieutenant Taylor qui avait été blessé par l'ennemi, sous un pavillon blanc, est mort hier.

Le capitaine Buchanan et le lieutenant Minor ont été aussi traîtreusement blessés, sous un pavillon blanc. Ils vont bien.

L'ennemi a tué deux de ses hommes en tirant sur nous bien qu'il ait arboré le drapeau blanc.

L'*Ericson* après avoir été heurté par le *Virginia* est retourné à la forteresse Monroe.

Dans la bataille de samedi, 8 Confédérés ont été tués, et 10 ont été blessés.

On suppose que le *Cumberland* a perdu 300 hommes en tués et noyés. A bord du *Congress*, 160 hommes ont été tués.

Ce sont les canonnières fédérales qui ont été brûlées et non le *Minnesota* comme on l'avait dit. Voici la perte des Fédéraux:

Deux frégates de première classe, pleinement armées et équipées, quatre canonnières et une goëlette marchande capturées et amenées dans le port, et la meilleure frégate a été mise hors de combat au moins pour trois mois.

Le courage et la bravoure du capitaine Buchanan, de ses officiers et de ses hommes ont été incomparables. Le vétéran commodore Forrest était dans la rade et a assisté à l'engagement. Buchanan est resté pendant presque toute la bataille en dehors et dans une position très exposée, dirigeant les mouvements. Il ne s'est retiré qu'après avoir reçu une balle du tireur ennemi, et alors le lieutenant, Tatnall Jones prit immédiatement le commandement du navire et s'en acquitta avec habileté, sang froid et courage.

Les pilotes ont été très utiles. Les artilleurs ont été admirables de précision mathématique [illegible]; ils tiraient juste et ajustaient des [illegible].

Le capitaine Hewill, de l'artillerie de Norfolk, avec trente de ses hommes qui avaient offert leurs services à bord de la Virginia, se sont signalés par leur conduite héroïque, leur courage et leur puissance effective pendant un terrible combat contre un ennemi qui luttait avec désespoir.

Tout est tranquille dans la rade aujourd'hui. Les huniers du navire Cumberland penchent du côté du Sud sur la tombe marine de quelques centaines de victimes.

De Richmond.

Richmond, 11 mars.—Le message du président dit, au sujet du Fort Donelson, que ni le rapport de Floyd ni celui de Pillow n'établissent que des renforts avaient été demandés, ou si l'un ni l'autre ne démontrent que la position ne pouvait pas être évacuée et toute l'armée sauvée aussi bien qu'une partie; il n'est pas démontré non plus par quelle autorité les deux plus anciens généraux ont rejeté leur responsabilité, en transférant leurs commandements aux officiers moins anciens.

Gardes d'Orléans, 7me compagnie.—Les membres de la septième compagnie du régiment des Gardes d'Orléans se réunirent à l'arsenal, rue d'Orléans, aujourd'hui, à 4 heures et demie très précise de l'après-midi. La plus grande exactitude est requise. Voir l'annonce publiée dans une autre colonne.

Academie d'Orléans.—Une séance musicale aura lieu jeudi prochain, à l'Académie d'Orléans, 260 rue du Camp, par les élèves de [illegible].

[illegible] le président de l'Académie, M. Dimitry, de l'invitation qu'il nous a adressée.

Prisonniers Fédéraux.—Deux cent trente cinq prisonniers fédéraux pris à Belmont et à Donelson ont été envoyés de Memphis à Tuscaloosa dans l'Alabama, sous la garde de 60 soldats confédérés.

Savannah.—Le *Republican* annonce le départ d'une partie de la flotte yankee et la prise de possession de Fernandina, [illegible] qu'une feinte destinée à [illegible] de Savannah [illegible].

Nouvelles de Tennessee.—Nous lisons dans l'*Avalanche* de Memphis:

Le bombardement hier soir à l'arrivée de John Lockland, qu'à son départ du fort Pillow on avait entendu le canon [illegible] pendant trois heures, et on supposait que c'était à Point Pleasant où le commodore Hollins devait aller déloger les Fédéraux par un bombardement.

Il paraît, d'après les derniers rapports, que l'ennemi est en force considérable et qu'il a environ 22,000 hommes dans le voisinage de New-Madrid, tandisque nous n'avons que 8000 hommes. Les forces de l'ennemi sont réparties, savoir: 16,000 hommes devant New Madrid et 6000 à Point Pleasant. Les escarmouches sont continuelles et les deux armées ne sont pas à trois milles l'une de l'autre.

La Bataille de Donelson.—Nous avons reçu de notre correspondant de Columbus une lettre datée du 29 février, qui ne nous est parvenue qu'hier. Nous en extrayons seulement le passage suivant, relatif à la reddition de Donelson.

Le samedi 15 février, quatre gun boats avaient subi des avaries qui les avaient forcés de se retirer. Sur toute la ligne des fortifications, l'ennemi avait été repoussé avec des pertes énormes. Des canons, des prisonniers étaient tombés dans nos mains. Pendant la nuit, le général Grant assembla un conseil de guerre, qui, après avoir discuté la question que lui avait soumis le général commandant, décida qu'il fallait battre en retraite. Le général Smith, seul de son côté, fit observer au conseil que quatre jours de combat incessant et quatre nuits sans sommeil avaient dû épuiser nos hommes, et que si leurs forces fraîches donnaient encore un assaut, elles emporteraient la position. Après de grandes difficultés, il fit revenir le conseil sur sa décision. A ce même moment, le général Pillow abandonnait son poste et se sauvait à Nashville, en traversant la rivière sur un radeau, et en trouvant, *par hasard*, des relais tout préparés pour lui et son état-major; tandis que le général Floyd, s'emparant d'un steamer mis à sa disposition pour transporter les blessés, prenait honteusement la fuite, abandonnant, comme son collègue, ses soldats à leur malheureux sort.

La nouvelle de la désertion de leurs chefs se répandit de suite dans le camp, et excita le découragement chez quelques-uns, la fureur et l'indignation chez la plupart de nos héroïques soldats. On parla de capitulation. A huit heures du matin, 16 février, le major Crosby remettait au général Grant la lettre suivante du général Buckner, qui se trouvait, par la fuite de Floyd et de Pillow, commandant du fort:

Fort Donelson, 16 février 1862.

Au Brigadier Général H. Grant, commandant les forces Fédérales,

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous proposer une suspension d'armes de ce moment, jusqu'à midi, afin de régler les conditions de la capitulation du fort placé sous mon commandement.

J'ai l'honneur d'être, &c.

S. B. BUCKNER,
Brigadier Général C. S. A.

La réponse du général Grant ne se fit pas attendre. Il refusa péremptoirement toute négociation et exigea la reddition sans conditions de nos forces. Le général Buckner répondit que "les circonstances de la nuit dernière et le changement de l'officier commandant" le forçaient d'accéder aux conditions si dures du commandant fédéral. A midi, nos armes, nos munitions de guerre, nos provisions passaient aux mains de l'ennemi, et nos braves soldats harassés, mourant de froid et de faim, succombaient au sommeil, défilaient devant l'armée ennemie!

Au même moment Pillow arrivait à Nashville, et là, le général politiqueur convoquait le peuple, et, dans un discours mélodramatique, vanta son courage, fit l'éloge de ses talents militaires et trouva dans son inexcusable conduite un panégyrique que personne n'avait dû recevoir par la presse de Nashville. Avec son habileté ordinaire, il jeta la faute sur Buckner en l'accusant de lâcheté et d'incapacité, et, maintenant il parle de marcher à l'ennemi, de nouveau, il voyage de ville en ville, faisant des "speeches" pour un plus grande gloire. Et voilà les généraux que l'on met à la tête de nos armées. Et l'on espère triompher sous de pareils chefs.

Quant à Floyd, plus modeste que son collègue, il se dérobe à l'indignation publique, et il fait bien.

Les pertes éprouvées par nous s'élèvent à 1000 tués et blessés. Celles des Fédéraux sont énormes, et, dire des gens de la campagne et des environs de Cairo et de Paducah.

Nous lisons, dans les dépêches [illegible], le 25 février, de Washington:

Les chemins, des deux côtés du Potomac s'améliorent rapidement, mais il est survenu cet après-midi une pluie qui les a mises dans un tel état que les véhicules chargés ne peuvent plus passer dessus.

—Le bruit court ce soir que le général Sibley a été tué dans son camp. On croit, au quartier-général, de l'armée, que c'est un mensonge.

CHRONIQUE LOCALE.

La loi martiale.—Il paraît décidé que la loi martiale sera proclamée d'ici à quelques jours [illegible].

Gardes d'Orléans, Compagnie B.—Le bataillon des Gardes d'Orléans [illegible].

[illegible]

Les Chasseurs de St-Charles.—Encore une belle compagnie qui nous est arrivée, hier matin, d'une de nos paroisses rurales. Les Chasseurs de St-Charles se sont enrôlés pour le service de l'Etat et [illegible].

Réunion de Canadiens.—Il doit y avoir demain, à 6 heures et demie, une assemblée de sujets canadiens au No 182 de la rue Poydras, près de la rue Carondelet. [illegible]

Le Conseil de ville.—A sa séance d'hier soir, le Conseil de ville a passé une série de résolutions [illegible].

[illegible]

Ce que deviennent ces bijoux.—[illegible]

[illegible]

Le Marché gratuit.—Il y a eu hier 1873 familles [illegible].

Munitions de guerre.—Le steamer J. A. Cotton est arrivé hier à la Nouvelle-Orléans [illegible].

Des voleurs dérangés.—[illegible]

La loi martiale à Memphis.

QUARTIER-GENERAL DE LA 2e GRANDE DIVISION
Armée de la vallée du Mississippi.
Jackson, Tenn., 5 mars 1862.

ORDRES GENERAUX No 2.

1—Toutes les troupes venant dans les limites de cette Division, de la Louisiane et du Mississippi, se rendront à la Grande Jonction, Tenn.; celles de l'Alabama à Corinthe, Miss.; les nouvelles levées du Tennessee, aux stations Henderson et Bethel, sur le chemin de fer de Mobile et de l'Ohio.

2—Les régiments de volontaires tennessiens sous les ordres de Lee et de Browder, les traînards et les hommes qui ne sont attachés à aucun corps, se rendront de la station Henderson à Corinthe et se mettront aux ordres du brigadier général Ruggles. Le 7e régiment des volontaires du Mississippi se transportera de Jackson à Henderson.

3—Les chefs d'état major veilleront à ce que les approvisionnements et les transports nécessaires soient fournis, afin que ces mouvements s'effectuent.

4—Les chemins de fer situés dans ces limites étant absolument nécessaires à l'armée, sont, en tant que les circonstances l'exigeront, placés sous le contrôle du département du quartier-maître.

A l'effet de supprimer les désertions, arrêter toutes personnes voyageant sans autorisation valide, et prévenir toute inquisition de personnes sans autorisation sur les chemins de fer de Memphis et de Charleston, de Mobile et de l'Ohio, le brigadier général Ruggles détachera, pour chaque convoi, une garde composée d'un officier commissionné et de cinq hommes.

5—Il est défendu de vendre ou de fournir (excepté comme médicaments ou sur la prescription écrite d'un médecin) aucun spiritueux dans un rayon de cinq milles d'une station quelconque occupée par les troupes ou dans un rayon d'un mille d'une voie publique quelconque employée dans un but militaire. Tous les cabarets ou salons où se débitent des boissons et situés dans les limites sus mentionnées doivent être fermés, les contenus desdits établissements doivent être empaquetés et sont sujets à une inspection militaire. Une violation quelconque de cet ordre sera suivie de l'arrestation immédiate, du châtiment du délinquant et de la destruction de toutes ses liqueurs.

6—La loi martiale est proclamée dans la ville de Memphis. Un officier ferme et sage ayant les qualités nécessaires sera chargé par le brigadier général Ruggles, d'y remplir les devoirs de maréchal prévôt et de demander à l'officier commandant les gardes nécessaires pour exécuter les ordres.

7—Les prisonniers de guerre qui se trouvent à Memphis seront transportés à Memphis sous la garde de cinquante hommes que le brigadier général Ruggles détachera de Corinthe. L'officier commandant à Mobile les fera transporter, sous une garde convenable, à Tuscaloosa (Ala.) où ils seront détenus.

Par ordre du major général Bragg,
H. W. WALTER, A. A. A. général.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Mardi soir, 11 mars 1862.

COTON—Il a été vendu 150 balles, pour être livrées plus tard ici, à 8½ pour le middling.

TABAC—Aucune transaction n'a été annoncée.

SUCRE—Fort approvisionnement, mais le marché est extrêmement calme et les prix des qualités communes [illegible].

MELASSE—L'approvisionnement est assez fort, mais la demande [illegible].

FARINE—Aucune vente. [illegible]

MAIS—[illegible] sacs de seconde main à $1, et [illegible].

AVOINE—[illegible]

SON—[illegible]

VIANDE—[illegible]

PORC—[illegible]

BŒUF—[illegible]

GRAISSE—[illegible]

WHISKY—[illegible]

CAFE—[illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 11 mars 1862.

[illegible]

Décédée lundi à minuit, à Carrollton, Mademoiselle LEONTINE PORCELLE. Le service aura lieu à l'é lise de Carrollton, mercredi 12 mars, à 10 heures. Le convoi partira de la station du chemin de fer Tivoli Circle, à 11 1-2 h. P.M.—De la part des familles Porcelle, Boudousquié et Daunois.

Décédé, hier matin à onze heures, à l'âge de vingt-quatre ans, HENRY MONTFORT. Les amis et connaissances des familles Montfort et Bertonneau sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, à quatre heures de l'après-midi, à la demeure de son père, rue Dumaine, près Dauphine.

☞ Un service funèbre pour le repos de l'âme de feue Mme HALVINA THIBAUT, épouse de LEON BEER, sera célébré le Jeudi 13 Mars, à sept heures du matin, dans l'église Sainte-Anne. Les parents et amis des familles Thibaut et Beer sont priés d'y assister, sans autre invitation.
Nouvelle-Orléans, 10 mars 1862.

SUJETS ANGLAIS ATTENTION! Les sujets Anglais désireux de faire partie d'une ou de compagnies qui doivent être formées [illegible].
S. WEST, P. PRUDHOMME, J. TURCOTTE, Jq J. M. McCORKUF.
12mars—1t.

CONSULAT GENERAL DU MEXIQUE.

Le soussigné [illegible].
IGNACIO F. OROPESA.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Jeudi 14 novembre 1861. Présent, l'Hon. J. Bermudez, juge.

Succession de F. Rebaud. No 18,383.

[illegible]

J. BERMUDEZ, Juge.
Nouvelle-Orléans, 29 novembre 1861.

Seconde Cour de District de la Nlle-Orléans.

F. Ruiz vs Y. Oropesa—No 18,[illegible].

[illegible]

(Signé) J. BERMUDEZ, Juge.
Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1862.

CONSULAT GENERAL DU MEXIQUE.
Nouvelle-Orléans, le 11 mars 1862.

[illegible]
IGNACIO F. OROPESA.

Jument perdue.

[illegible]
JONAS PICHOU.

Lessive concentrée.

[illegible]

Conditions pour Maison—Sans distinction de parti.

☞ VICTOR WILTZ, du Deuxième District.

[illegible]

Nouvelle-Orléans, 31 janvier, 1862.

AUX Editeurs de l'Abeille.

☞ Veuillez annoncer M. EUGENE STAES comme candidat à la place de Recorder du Second District.—L'élection aura lieu en juin prochain.
SES NOMBREUX AMIS.

AMUSEMENTS

THEATRE D'ORLEANS—Jeudi, 13 mars 1862—BATAILLE DE DAMES, comédie en 3 actes. PIANELLA, opérette en 1 acte. MON ISMENIE vaudeville en 1 acte. Dimanche 16 mars, bénéfice de M. [illegible]—1re représentation de: UN CHAPEAU DE PAILLE D'ITALIE comédie en 5 actes, et de TOUT EST BIEN QUI FINIT BIEN, opérette

Compagnie de manufacture de Sel De la Louisiane.

LES souscripteurs de la Compagnie de manufacture de Sel de la Louisiane, et tous ceux qui désirent en devenir souscripteurs, sont invités à se rendre au bureau de M. T. GUYOL, notaire, rue de la Douane, No 2 [illegible]. 12 mars—[illegible]

Huile à machines.

HUILE spéciale pour graisser les machines, supérieure à l'huile de lard.
A vendre par LAPENE & FERRE,
12 mars—1m. 63 et 67 rue Vieille Levée.

Avis militaire.

SI quelqu'un désire se faire remplacer pour trois mois, pour le service actif, sous les ordres du général Beauregard, il peut s'adresser au No 116, rue Bourbon, entre Toulouse et St Pierre. [illegible]

A VENDRE,

UNE maison, coquette à neuf, grande pour une famille nombreuse, située sur la rue St-Bernard, 61, entre Girod et Urquhart. 12 mars—1m

Tannellerie du Sud.

Au coin des rues Nouvelle-Levée et St-James (1er District)

BARILS de whisky et de rum et tout genre de barils en et écu, et aussi barils de mélasse. [illegible]. Les [illegible] MM. A. Carrière & Co, rue Vieille Levée No 87, seront promptement remplis.

11mars—1m. GAVINO LEDDA, Gherier de Marine.

ON demande une domestique blanche pour faire la cuisine et travail de ménage. S'adresser rue [illegible] No 33. 12 mars—3t

Huile de suif.

A VENDRE par lot ou gré des acheteurs par GRAMON & BAZE, Coin Laharpe et Gentilly, ou à l'office 169, Vieille Levée. 12 mars—6

Rum de la Louisiane

PROVENANT de la distillerie de St Jacques et de celle de MM. Béchet & Cie, à vendre [illegible], par BERNARD TURPIN, 12 mars—1m. No 95, rue Vieille Levée.

Bureau de la Compagnie de la Presse à coton de la Levée.

JEUDI dernier, 6 du courant, à une assemblée des Directeurs, il a été déclaré un dividende de 2 pour cent provenant des fonds réservés de la compagnie et qui sera payé, sur demande, au crédit bureau, de 9 heures A. M. à 1 heure P. M.
11mars—6t. J. V. CHAERY, secrétaire.

Consulat général mexicain.

Nouvelle-Orléans, 8 mars 1862.

LES citoyens mexicains, et les personnes intéressées, sont notifiées par le présent avis, que dans le cas où les certificats [illegible].
P. RUIZ, Secrétaire.

AVIS.

ME ENTIRANT des affaires, je fais savoir à ceux [illegible].
EUG. LIVAUDAIS.

DEMANDE.

ON demande comme CONDUCTEURS DE CHARS [illegible] GARÇONS D'ECURIE. [illegible]

PHARMACIE—Une pharmacie très bien située, à vendre par ANT. SCHWAB, 11mars—6t. 100 rue St Charles

Savon! Savon!

Fabrique rue d'Amour, No 300.

M. E. BATTIER & CO offrent en vente QUATRE CENTS CAISSES DE SAVON SUPERIEUR pour familles. [illegible]

PERDUE, samedi, de midi à une heure, dans la rue de [illegible], une PETITE MONTRE [illegible].

DEMANDE DE CHEVAUX.

On demande dix bons chevaux de cavalerie. S'adresser, tous les jours, [illegible] Orleans Light Horse [illegible].

Charbon de bois pulvérisé.

SIX caisses de charbon de bois pulvérisé, de qualité supérieure, à vendre par E. LAMBERT, Rue des Magasins, No 12.

INSTITUTRICE.

ON demande pour une famille à la campagne, une institutrice [illegible].

LOUIS CROSBY, marchand de bois et de charbon,

No 120, rue St-Louis, coin Bourgogne.

BOIS fendu et scié à la vapeur, et à scier. [illegible]

PERDUS,

DEUX Billets tirés sur feu F. Rolland [illegible].

ME DE PERRODIL, ex-officier français, donnera des leçons de STRATEGIE MILITAIRE et de THEORIE [illegible].

Avis aux Actionnaires de la Compagnie d'Assurance du Sud.

LES Commissaires de liquidation de la Compagnie d'Assurance du Sud ont déclaré un dividende sur le fonds capital, payable à leur bureau, No 11½ rue Carondelet, à partir de jeudi 13 du courant.
3 mars—6

Avis.

ON demande de suite quelques bons ouvriers armuriers. On donnera de bons gages. S'adresser à T. LEDUC & Fils, 314, rue de Chartres. 9mars—6t

ACTIONS DE BANQUES.

Banque de la Louisiane,
Banque de l'Etat de la Louisiane,
Banque des Citoyens,
Banque du Canal,
A vendre par
C. T. NASH & R. H. MONTGOMERY,
11mars—6t. Rue Carondelet, No 29.

RHUM ET ALCOOL.

RAFINERIE de la Louisiane. Constamment en main en quantité à la convenance des acheteurs.
LADVE & LEBLANC,
11 fév— 17 et 19, rue Toulouse

AVIS.

P. BOISSONNEAU, No 97, rue de Chartres, a besoin immédiatement d'un certain nombre d'OUVRIERS TAILLEURS, qui trouveront à [illegible].

Avis.

UNE DAME parlant bien l'anglais et le français, trouvera de l'emploi dans un magasin de détail. Il faut qu'elle soit bonne marchande. [illegible] No. 172, par lettre.

Une récompense de $5

SERA donnée à la personne qui rapportera au bureau de l'Abeille une BROCHE qui a été perdue en allant hier au camp Chalmette.

AVIS AU PUBLIC.

JE donne avis au public de ne pas faire de crédit, pour mon compte, à John Jacob Bengy [illegible].
ELIZABETH, sa X croix BERGOY.
Témoin: J. A. CHARBONNET.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Juri de Police de Jefferson, (rive droite.)
Gretna, 7 février 1862.

AVIS est par ceci [illegible].
W. S. TOLEDANO.

CRESCENT CITY WOOL MANUFACTORY.

DRAPS GRIS ET LAINES

A TRICOTTER, POUR L'USAGE DES FAMILLES.

LES consignés [illegible].

Bureau pour la vente des laines F. Gaddis, No 150, rue du Canal. Bureau pour la vente des draps K. Gilmer, No 23, rue de Chartres.

Thomas C. Payan,

Canal, No 72, entre Camp et Magazine,

Marchand d'habillements [illegible].

A MAINTENANT en magasin et offre, [illegible].

Gardes d'Orléans.

Première Compagnie.

Les membres qui ont été élus [illegible].
C. MASSIEU.

Régiment des Gardes d'Orléans.

Septième Compagnie—Une assemblée des membres de cette compagnie aura lieu à l'arsenal, rue d'Orléans, aujourd'hui mercredi douze mars, à quatre heures et demie très précises. La plus grande exactitude est exigée. [illegible]
P. MASPERO.

Chasseurs d'Orléans Féliciana 15.

La compagnie se réunira DIMANCHE prochain, à la salle Ferrant, en bourgeois, pour se préparer au départ de lundi 17 courant. [illegible]
A. LALANDE, serg.-maj.

Batterie des Gardes d'Orléans.

Seconde Compagnie.

[illegible]
E. PITOT, secrétaire.

Gardes d'Orléans,—*Cinquième Compagnie.*—Les membres absents à l'assemblée [illegible].

Régiment des Gardes d'Orléans.

Neuvième compagnie.—Provisoirement, les exercices [illegible].
FELIX PERCY, 1er sergent.

Batterie des Gardes d'Orléans

Nlle Orléans, le 12 mars 1862.

[illegible]
A. P. FAURIE.

Batterie des Gardes d'Orléans. 2me Compagnie.—[illegible].
E. PITOT, secrétaire.

Artillerie d'Orléans.—Nouvelle-Orléans, le 10 mars 1862.—Ordre spécial No 2.—[illegible].
ARMAND GUYOL, Capitaine.

Artillerie de Siège Beauregard.—La compagnie se réunira JEUDI [illegible].
S. GARCIA, Sergent-Major.

Artillerie Sédentaire.

Les membres composant cette compagnie [illegible].
F. BUISSON, capitaine.

BATTERIE MUSSON.

$50 de gratification seront payées à tous ceux [illegible].

$50 DE GRATIFICATION.

Demande de 40 hommes pour compléter les cadres des BIENVILLE RIFLES [illegible].
AUG. LAROSE.

Première Brigade V. L.—Cazadores Españoles. [illegible].
J. CARRERAS, adjudant.

BRIGADE EUROPEENNE.—Premier Régiment GARDE FRANÇAISE.—Ordre No 21. [illegible].
E. MANIET.

Garde Française.

Les membres de la nouvelle compagnie [illegible].
DEVILLE.

Régiment de la Garde Française.

GARDE SUISSE.—[illegible].
GEO. A. RULEX, Capitaine.

Brigade Européenne.—Régiment des Volontaires Français.—[illegible].
TOUS LES OFFICIERS PRESENTS.

Brigade Européenne. Régiment des Volontaires Français.—[illegible].
A. FERRIER, Colonel.

Brigade Européenne, VOLONTAIRES FRANÇAIS *1er bataillon, 2me Compagnie.* [illegible].
LEON BARRERE.

Régiment des Volontaires Français.—*2e bataillon 1re Comp.* [illegible].
J. L. REVOL, Sergent-major.

Brigade Européenne, Quartier Général—Ordre spécial No 8. [illegible].
MARK QUAYLE, major

Canonniers de marine.—*Régiment des Volontaires Français.*—BRIGADE EUROPEENNE.—[illegible].
Le capitaine FENELON.

Légion Française—Seconde Compagnie.—Réunion ce soir à cinq heures et demie précises, au local de la Parfaite Union, pour exercice de pointer.
D GOUAUX, capitaine.

Régiment des Volontaires Français Indépendants.—Tous les officiers [illegible].
E. BROUSSET.

Quartier Général du département No 1.—Nlle Orléans, 11 mars 1862.—[illegible].
J. G. PICKETT, adj.-gen. assistant.

Quartier Général du régiment des Pompiers d'Orléans.—Nlle Orléans, 12 mars.—Ordre No 5.—[illegible].
S. P. DUNCAN, [illegible].

Regimiento Español.

ORDEN GENERAL No 2.

Los ejercicios de este Regimiento tendrán lugar como sigue: [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. CROZAT, Encanteur.

Bureau No. 30, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, SAMEDI [illegible] mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Bienville et Conti, savoir:

TROIS TERRAINS [illegible].

[illegible]

CONDITIONS—[illegible].

Légion Française—*Troisième Compagnie, ancienne Génie.*—Tous les membres [illegible].
J. A. CASADAVANT, capitaine.

BRIGADE EUROPEENNE. Premier Régiment des Volontaires Français.

GENIE.

La négligence que mettent certains membres à se rendre aux convocations, [illegible].
Le capitaine L. P. QUEUDET.

LEGION BELGE.—Brigade Européenne.—*Troisième Compagnie.*—[illegible].
RODOLPHE MAYNE.

Légion Française.

Onzième compagnie.

[illegible].
A. HOURY, serg. fourr.

Legione Garibaldi.—In seguito ad ordine ricevuto dal Quartier generale i membri [illegible].

LUNEDI 17 CORRENTE MARZO, [illegible].

Ad eccezione del presente ordine [illegible].
G. MANZINI, Capitano.

GUERRE!! GUERRE!!

CHASSEURS A PIED DE LA LOUISIANE!

A LA RESCOUSSE!!!

Par ordre spécial du général S. E. Johnston, commandant le département [illegible].

[illegible]
DENIS P. WHITE, 2nd Lieut.

Formation d'une nouvelle compagnie d'artillerie—Les personnes qui désirent appartenir à une compagnie [illegible].

Etats Confédérés d'Amérique. Quartier-Général No 1.

N. O. Le 26 fév 1862.

ORDRES GENERAUX No 7. [illegible].
J. G. PICKETT, Assist. Adjudant Général

Garde Française.—La neuvième compagnie [illegible].
TE FROIS, H. MICHEL.

Officiel—Par le Gouverneur.—Quartier général de la milice de la Louisiane, [illegible].
THOS O. MOORE.
M. GRIVOT, Adjt et Insp Géné.

Officiel—Par le Gouverneur.—Quartier Général de la milice de la Louisiane, [illegible].
THOMAS C. MANNING, C. LE DOUX ELGEE, DAVID URQUHART, JULES LAVERGNE.
THOS O. MOORE.
M. GRIVOT, adjudant et inspecteur général.

1re BRIGADE L. V.—Bataillon des Guardes Españoles.—Nouvelle Orléans, 10 mars 1862.—[illegible].
M. SOULE, Commandant le Bataillon.

VENTES JUDICIAIRES.

Charles Coquenn vs F. Rey.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 14,794.—[illegible].
JOHN F. WALTON, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Chandelles et Huile.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.

Bureau, No 74 rue de Chartres.

MERCREDI le 12 mars, à 10 1-2 heures, il sera vendu [illegible].

Installations, comptoirs, vitrines, &c.

PAR G. LEAUMONT, BLACHE & Co.

AUJOURD'HUI, [illegible].

Chemises, Linge fait et Marchandises Sèches.

PAR HENRI SAMORY.

C. SAMORY, encanteur.

JEUDI, 13 mars, [illegible].

Schooners et Bosses.

PAR R. B. SYKES, encanteur.

[illegible]

E. SCOTT, Encanteur.

VENDRA SAMEDI prochain, 15 courant, à son magasin d'encan, [illegible].

Maison en briques, basse et double, dans la rue Royale (ci-devant Casacalvo).

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

SAMEDI, 15 mars 1862, à midi, [illegible].

Maison confortable, en bois, double et basse, couverte en ardoises, située dans la rue des Grands-Hommes.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

SAMEDI, 15 mars 1862, à midi, [illegible].

UN TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues Grands-Hommes [illegible].

Maison rue Urquhart.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur,

No 90, Passage de la Bourse.

[illegible]

Grande vente positive et sans réserve de marchandises, pour clore diverses factures,

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.

Bureau No 74, rue de Chartres.

VENDREDI 14 de mars 1862, à 10 heures et demie, [illegible].

Jolie maison de résidence à vendre PAR N. VIGNIE, encanteur.

[illegible]

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur,

Bureau 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, Samedi 15 Mars 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, [illegible].

Deux maisons basses en briques, avoisinant Apollon et Erato.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.

[illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Marie Vincent PAUL, épouse de [illegible].

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—[illegible].
E. MICHOT, Député Greffier.

Succession de George [illegible].

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—[illegible].
E. MICHOT, Député Greffier.

Succession de Aimé CHATAGNIER.—No 18,170.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—[illegible].
E. MICHOT, Député Greffier.

Succession de Jean [illegible].

[illegible]

Crescent Alcohol Factory.

No 14, rue Canal.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

300 lots de marchandises sèches.

PAR G. LEAUMONT, BLACHE & Co.

MERCREDI, 12 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, [illegible].

Montres en or, [illegible].

Succession de H. W. [illegible]

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District [illegible].

Succession de feue veuve [illegible] Devereux.

PAR ANTHONY FERNANDEZ, Encanteur.

Bureau, rue des Ursulines No 261.

[illegible]

Superbe et bel îlet près de la rue Esplanade et la Chaussée du Bayou.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur,

No 90, Passage de la Bourse

[illegible]

Maison en briques à étage.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur.

No 90, Passage de la Bourse.

[illegible]

Propriété au faubourg Tremé.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur,

No 90, Passage de la Bourse.

[illegible]

Magnifiques propriétés sur bayou St-Jean, ayant face sur le bayou [illegible].

PAR CHS E. FORSTALL, Encanteur.

[illegible]

VENTE SANS RESERVE.

De beaux terrains pour résidences sur le chemin de fer de la ville à Carrollton, [illegible].

PAR CH. E. FORSTALL, encanteur,

Bureau, Passage de la Bourse.

[illegible]

Bois résidence rue Claiborne.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur,

Bureau 90, Passage de la Bourse.

[illegible]

Vente pour opérer un partage.

PAR CHS E. FORSTALL, Encanteur.

Bureau, 90, Passage de la Bourse

[illegible]

Succession de [illegible].

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

[illegible]